



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°21/2024

Date convocation : 25/04/2024
Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU-
Martinho DE PASSOS - Patrick LOISEL – Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Régis COMBERNOUX à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT.

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 mars 2024

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 04 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 030-213003064-20240429-212024-DE